DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE LE-MAS-DE-TENCE (43190)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

PRESENTS : GUERIN Alain - NURY Marcel - MOUNIER Marie-Laure – PACALON Didier - ROCHETTE Romuald - VEY Christophe - ABRIAL Evelyne - POCHELON Cyril

ABSENTS EXCUSÉS : BROUSSARD Olivier (pouvoir) - PRIEUR DREVON Marie-Hélène - CROUZET Éric

Mme Marie-Laure MOUNIER a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 30 mars 2023 et prend les délibérations ci-dessous :

DCM 2023/13 : ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES
DCM 2023/14 : DETR ET FONDS VERT 2024 - ETUDE DE FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG
DCM 2023/15 : GITE RURAL COMMUNAL LE BELVEDERE : TARIFS HAUTE SAISON 2023
DCM 2023/16 : SUPPRESSION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE
DCM 2023/17 : SUPPRESSION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

DCM 2023/13 : ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Nombre de votants : 9 - bulletins blancs : 0 - bulletins nuls : 0 - suffrages exprimés : 9 - majorité absolue : 5

Election du délégué
M. Olivier Broussard ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.
Election de trois suppléants
M. Alain Guérin, M. Marcel Nury et Mme Evelyne Abrial sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

DCM 2023/14 : DETR ET FONDS VERT 2024 - ETUDE DE FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Afin d'apporter une nouvelle identité à la traversée du village et après plusieurs mois de réflexion avec l'ensemble des élus, le 1er adjoint propose qu'une étude de faisabilité soit menée avec l'appui technique du CAUE43 afin d'évaluer les différents aménagements paysagers envisageables et leur coût. Il précise que cette étude de faisabilité peut être subventionnée par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et au titre du Fonds vert.
Le conseil municipal autorise M. le maire à faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette étude de faisabilité et à solliciter les aides DETR et Fonds vert 2024

DCM 2023/15 : GITE RURAL COMMUNAL LE BELVEDERE : TARIFS HAUTE SAISON 2023

En vue de la prochaine mise en service du gîte Le Belvédère qui devrait avoir lieu courant juin le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe les tarifs ci-dessous :

- Le prix de la location à la semaine pour la saison estivale 2023 est proposé sur une fourchette entre 700 et 900 €, charges, linge de maison et de lit compris dans ce tarif.
- À ce tarif sera ajouté une commission de 10 % destinée au Service de Réservation de Gîtes de France de Haute-Loire pour la commercialisation.
- Le tarif de la caution est fixé à 400€
- Le tarif du forfait et de la caution ménage est fixé à 80€

☏ : 04.71.59.86.97 - ✉ 44, rue des écoles – 43190 LE MAS-DE-TENCE
e.mail : mairie.lemasdetence@wanadoo.fr

DCM 2023/16 : SUPPRESSION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Compte tenu de la démission d'un adjoint technique et de l'avis favorable du CST en date du 02 mai 2023, le conseil municipal acte la suppression de l'emploi d'adjoint technique échelon 1 à temps non complet à raison de 2.5 heures hebdomadaires.

DCM 2023/17 : SUPPRESSION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Suite à la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires, soit 18/35ème pour la fonction de secrétaire de mairie (par délibération en date du 30 mars 2023) et de l'avis favorable du CST en date du 02 mai 2023, le conseil municipal décide de supprimer l'emploi d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires, soit 16/35ème pour la fonction de secrétaire de mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- Afin que la fabrication des décorations de l'Ardéchoise ait lieu dans les meilleures conditions et qu'elle soit l'occasion de rassembler dans un même lieu les bénévoles pour conserver la convivialité du groupe, il est proposé l'achat d'un barnum qui serait installé sur la place de l'église à partir du mois de février. Cette solution n'est pas validée par les conseillers qui argumentent que la structure pourrait s'affaisser en cas de neige intense et que c'est inesthétique dans le centre bourg sur une si longue période. Ils proposent que l'extension du local technique au fond du village soit étudiée.

- Le 1er adjoint présente le bilan des dépenses liées au chauffage de la salle du Belvédère en regard des recettes de location qu'elle engendre. Il apparaît un déficit sur lequel les conseillers sont amenés à réfléchir. Plusieurs pistes sont proposées : appliquer un forfait chauffage à tous les utilisateurs de la salle, ne plus appliquer de gratuité l'hiver, ou bien augmenter les tarifs de la location pour la période d'octobre à mars ; se renseigner sur la possibilité de mettre en place de panneaux photovoltaïques. M. Alain Guérin présent à une réunion sur ce thème avec la CCHL explique que nous ne pouvons pas bénéficier de l'aide en cours d'étude à la CCHL. Le conseil municipal demande à ce que la commune essaie par elle-même d'étudier la faisabilité de ces travaux.